RÈGLEMENT NO 0836-001

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0836-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS AU PARC JEAN-GUY-DÉCARIE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 656 000 \$

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-16252/23-09-19 donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 19 septembre 2023;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1. L'article 1 du règlement 0836-000 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à engager des honoraires professionnels pour l'élaboration de plan et devis ainsi que diverses études en lien avec des travaux d'aménagement de sentiers au parc Jean-Guy-Décarie, tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par monsieur Miguel Brazeau, trésorier adjoint et chef de la division de la comptabilité, en date du 31 août 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « 1,1 ».

Le projet d'aménagement de sentiers au parc Jean-Guy-Décarie a été abandonné depuis et ne sera donc pas complété. C'est pourquoi ce règlement d'emprunt servira uniquement à couvrir des frais d'honoraires professionnels

ARTICLE 2. L'article 2 du règlement 0836-000 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 123 584 \$ pour les fins du présent règlement. Pour pourvoir au financement de ce montant, une affectation des activités de fonctionnement de 23 584 \$ sera appliquée ainsi qu'un emprunt de 100 000 \$

ARTICLE 3. L'article 3 du règlement 0836-000 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 100 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

MARC BOURCIER
La Greffière de la Ville,
MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/ss

19 septembre 2023 19 septembre 2023 *** *** ***

Avis de motion : Présentation : Adoption : Approbation : Entrée en vigueur :